Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260680-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION 2026-06-80

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – RAPPORT D'ACTIVITES 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN
Yann LE JOLIVET à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Madame Elodie LOUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260680-DE

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a institué par délibération en date du 1er avril 2026 une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette commission examine chaque année et donne son avis sur, notamment :

- Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT, établi par le titulaire du contrat de concession des services public pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de son mobilier urbain publicitaire.

Il est également prévu que le « Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Cette commission s'est réunie le 9 juin 2026 avec à l'ordre du jour l'examen du rapport d'activités 2025 du contrat de concession.

Un procès-verbal adressé à l'ensemble des membres de la commission a été établi à l'issue de la séance de commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2025 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Avis de la commission :
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, associations patriotiques, relations internationales : Prend acte

Décision du Conseil municipal : Prend acte

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 JUIN 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Elodie LOUSSE